



**ARRETE**  
**PORTANT DELEGATION A MONSIEUR TONY RENUCCI**  
**POUR ASSURER LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT**  
**CIVIL**  
**POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE LE SAMEDI 30**  
**SEPTEMBRE 2023**

Le Maire de Joinville-le-Pont, Conseiller Régional d'Ile-de-France ;

Vu l'article L 2122-18 et L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant détermination du nombre de postes d'Adjoints au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection des Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté 91-2022 du 23 mai 2022 donnant délégation aux conseillers municipaux délégués pour assurer les fonctions d'officier d'état civil pour la célébration des mariages ;

Considérant que Monsieur le Maire, l'ensemble des adjoints et des conseillers municipaux délégués seront absents ou empêchés pour célébrer le mariage de Madame C [REDACTED] T [REDACTED] et Monsieur J [REDACTED] R [REDACTED] le samedi 30 septembre 2023 à 14h45 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur Tony RENUCCI reçoit délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour assurer les fonctions d'officier d'état civil pour la célébration du mariage de Madame C [REDACTED] T [REDACTED] et Monsieur J [REDACTED] R [REDACTED] le samedi 30 septembre 2023 à 14h45.

**ARTICLE 2 :**

Le présent arrêté sera publié sous format électronique sur le site de la ville, télétransmis au contrôle de légalité et notifié à Monsieur Tony RENUCCI.

Une copie sera adressée au Préfet du Val-de-Marne, au Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne et au Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Créteil.

Fait à Joinville-le-Pont, le 4 septembre 2023

Olivier DOSNE

Maire de Joinville-le-Pont  
Conseiller Régional d'Ile-de-France

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui a été

Publié sous format électronique le : 08 SEP. 2023

Fait à Joinville-le-Pont le :

Télétransmis au contrôle de légalité le : 08 SEP. 2023